

## **Assemblée Générale des Associations**

*Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, samedi 9 février 2013*

### **I. Intervention de Dominique Voynet**

Dominique Voynet souhaite à tous la bienvenue à cette journée qui s'annonce importante pour la démocratie locale et la vie associative à Montreuil. Elle sera constituée de deux moments forts, l'Assemblée générale des associations puis l'installation et la première réunion du Conseil de la vie associative. Cette installation est le point d'orgue du processus de réflexion et de concertation qui a été mené entre la Ville et les associations tout au long de l'année 2012, qui s'est traduit par l'élaboration d'une Charte de la vie associative et par le renforcement et l'évolution du rôle de la Maison des associations en tant que centre de ressources.

#### **1. Un nouveau cadre pour le dialogue entre la Ville et les associations**

Au cours de ce processus, des interrogations se sont fait jour sur la nature du partenariat à construire entre la Ville et les associations. Pour certains, ce qui doit primer est le dialogue entre les associations elles-mêmes — dialogue facilité lorsqu'il porte sur des thématiques particulières comme la solidarité internationale, le soutien scolaire ou les rythmes scolaires, ou encore lorsqu'il est consacré à l'organisation d'événements tels que la récente soirée sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Pour d'autres cependant, la question majeure est celle de la nature des liens entre la Ville et les associations dans leur grande diversité. La situation est évidemment plus facile pour les plus grandes associations, en particulier sportives et culturelles, avec lesquelles la Ville est conduite à entretenir des relations régulières et approfondies. Elle est peut-être plus délicate pour l'immense diversité des initiatives associatives qui sont moins solidement ancrées et moins institutionnalisées. La Ville est attentive aux expériences d'auto-organisation et de regroupement, pour autant qu'elles se déroulent de façon transparente et démocratique. Elle a le souci de détecter les jeunes pousses pour accompagner leurs projets, même fragiles, et faciliter de la sorte le renforcement de la vie associative. Souvent, ces porteurs de projets sont, au départ, organisés en dehors du cadre associatif. C'est le cas, par exemple, des Jardins partagés.

Le renforcement du cadre du dialogue entre les associations et la Ville est nécessaire, sachant qu'il doit se dérouler dans le respect scrupuleux de l'indépendance de chacune des parties prenantes. La participation des élus au Conseil de la vie associative, dans la diversité de leurs responsabilités thématiques, doit être comprise comme le signe du respect de la pluralité des associations et de la volonté d'être aussi efficace que possible dans l'avancée des solutions et de questions en débat. Si l'élu en charge de la vie associative est bien Patrick Petitjean, il joue un rôle d'ensemblier, de chef d'équipe, mais beaucoup d'associations restent suivies au quotidien par des directions thématiques municipales.

Le renforcement de la participation associative survenu ces derniers mois doit être pris à sa juste mesure et mérite que soient réinterrogés les outils existants, qui ont tous eu leur utilité en leur temps. Désormais, grâce au cadre dans lequel s'inscrira le dialogue, toutes les associations pourront se sentir respectées quelle que soit leur taille. Toutes ont pour ambition commune de reconnaître et d'accompagner l'engagement bénévole qui reste vivace sur le terrain. Cependant, les modalités de l'engagement associatif ont beaucoup évolué. Hier, les grands mouvements d'éducation populaire, fortement présents à Montreuil, jouaient un rôle très important dans la structuration de la vie associative. Aujourd'hui, leur rôle s'est déplacé. Ils sont souvent devenus des

interlocuteurs de l'Etat, impliqués notamment dans le Conseil national de la vie associative ou pour la reconnaissance au niveau national du travail des bénévoles. Ils sont peut-être moins présents sur le territoire. Cela incite la Ville à reconnaître de nouvelles manières de faire et de s'associer. Outre le travail spontané et hors cadre qui a fait naître les Jardins partagés, on peut citer la façon dont les associations ont investi le terrain de l'intercommunalité. C'est ainsi que le Club Athlétique de Montreuil et ses voisins ont pu convaincre l'Etat et les fédérations d'athlétisme de mettre en place le Pôle de formation de haut niveau, mais aussi que les conservatoires et les écoles des musiques du territoire d'Est Ensemble ont pu lancer l'Orchestre symphonique d'Est Ensemble avant même que l'intercommunalité n'existe. D'autres associations plus anciennes ont aussi des expériences d'intercommunalité, comme Le Goéland. La Ville souhaite être à l'écoute de toutes ces initiatives, prendre en compte les démarches parfois informelles et parfois plus organisées, parfois très anciennes et parfois émergentes, et accepter la pluralité et la complexité de ces processus créatifs originaux. Cela concerne des milliers de personnes. Ainsi 1 400 associations sont-elles recensées dans la ville, dont environ 600 sont vraiment actives. Cela représente aussi des milliers d'adhérents et de partenaires qui apportent leur aide à des événements ponctuels. Pas moins de 300 bénévoles ont par exemple pris part à l'organisation du meeting d'athlétisme.

Le plus souvent, les militants montreuillois sont engagés simultanément dans plusieurs associations, conseils de quartier... Cela facilite d'autant le dialogue et l'organisation d'événements collectifs tels que la Fête de l'Europe ou la Semaine de la solidarité internationale.

## **2. Travaux en cours dans les locaux associatifs**

De nombreux réaménagements sont en cours dans les locaux associatifs. La réouverture de la salle Franklin est prévue pour la fin de l'année 2013, après des travaux dont le coût avoisinera 320 000 euros. La Maison Gérard Rinçon, dont il a fallu consolider les fondations, devrait rouvrir ses portes en mars 2013. Le budget initial des travaux, de 200 000 euros, devrait subir un léger dépassement. La salle Jean Lurçat sera réhabilitée pour un montant de 150 000 euros. Le Grand Hall du parc Montreuil sera totalement désossé et rhabillé, avec le souci d'améliorer la qualité phonique et thermique du bâtiment. Ces travaux, dont le coût atteindra 2 millions d'euros, sont largement subventionnés. Ils débiteront par une phase de désamiantage fin mars ou début avril 2013. Une nouvelle salle polyvalente est par ailleurs créée dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Voltaire, comme le sera une salle polyvalente à usage mixte dans le groupe scolaire Résistance. Dans la période de transition, les locaux existants seront mobilisés autant que possible.

## **3. Renforcement de la Maison des associations**

Parmi les autres orientations fortes de l'année figure le renforcement de la Maison des associations. Deux chargés de mission y ont été recrutés. La dématérialisation des données qui est engagée permettra de faciliter la vie des associations sur le plan administratif. L'accueil de la Maison sera rénové afin d'améliorer la qualité du service tant pour les agents que pour les associations.

Pour finir, Dominique Voynet remercie toutes celles et ceux qui se sont engagés dans le processus de concertation : l'administration, Patrick Petitjean et les membres du précédent Conseil. Elle souhaite au futur Conseil de la vie associative de l'inspiration, de la sagesse et du savoir-faire.

## **II. Bilan 2012 du Conseil des associations**

Michel Podgorsky présente le rapport d'activité du Conseil des associations. Il rappelle que lors de la précédente Assemblée générale, le 11 février 2012, il avait été décidé de ne pas procéder au renouvellement des membres du Conseil dans l'attente de la restructuration de cette instance. Cette réunion, où les élus étaient présents en grand nombre et siégeaient même à la tribune, a été diversement ressentie. Les associations ne s'y

sont pas retrouvées, ont regretté que les échanges entre elles aient été trop restreints ou que leurs questionnements soient restés en suspens. Depuis, le Conseil s'est réuni tous les mois sauf en août. Un des membres a démissionné, et l'assiduité qui était très bonne au début s'est progressivement amenuisée.

## **1. Grandes étapes de 2012**

Le Conseil s'est consacré aux sujets récurrents que sont la quantité et la qualité des moyens mis à disposition des associations, le matériel disponible pour les grandes manifestations et les travaux effectués dans les locaux destinés aux associations. Des grilles supplémentaires ont été achetées par la Ville à l'occasion de la Journée des associations montreuilloises. Les autres matériels (tables et chaises) restent d'époque. Ils servent aussi pour les fêtes de quartier, d'école ou autres. Ils ne sont guère suffisants les jours où la demande est importante.

En avril 2012, le Service Organisation, Evaluation et Conseil de Gestion de la Ville a dressé un compte rendu de l'audit interne sur le fonctionnement du Service municipal de relation avec la vie associative (SMRVA). En mai et juin a été préparée la Fête de la ville, ayant pour thème « clin d'œil au cinéma ». Il est regrettable que ce thème ait été annoncé tardivement pour que les associations puissent réellement se l'approprier. Un travail a aussi été entrepris pour préparer la Journée des associations du 29 septembre : nouvelle affiche, courriers d'inscription, etc. En juillet, le Conseil a tiré le bilan de la Fête : grande affluence, bonne ambiance, manque de toilettes, problèmes de matériel défectueux, accessibilité aux personnes handicapées à parfaire. Un vif débat a porté sur l'organisation d'un apéritif préalable à la Journée des associations, moment de présentation de l'avancée de la concertation sur la vie associative. Contrairement à la Ville, le Conseil a jugé que les membres des associations, mobilisés sur leurs stands, n'auraient pas le temps d'y participer entre l'installation des stands et l'arrivée des visiteurs.

Le Conseil a en outre débattu des formations proposées à la rentrée par le SMRVA. Celles-ci ont porté notamment sur les premiers secours, la comptabilité, la fiscalité, l'accueil des bénévoles et la création de sites Web. Entre septembre et décembre 2012, six modules ont été mis en place, soit treize séances au cours desquelles 120 personnes issues d'une centaine d'associations ont été formées. Les participants ont témoigné un niveau de satisfaction élevé et un bon sentiment d'appropriation des connaissances. Le programme de formation de 2013 a été établi en tenant compte de toutes les demandes exprimées par les associations. Il se déclinera en quatre cycles tout au long de l'année.

Au mois de septembre a été accueilli un nouveau membre du SMRVA, chargé de la communication à travers *Tous Montreuil* et le site *Montreuil.fr*, de l'annuaire des associations et des formations.

La Journée des associations a recensé 196 structures inscrites. Elle a donné lieu à un réel effort de communication visant à mobiliser associations et habitants. Quelque 150 questionnaires ont été collectés, révélant majoritairement une satisfaction quant à l'organisation, aux modalités d'inscription et à la disponibilité du matériel. En 2012, la disposition des stands ne s'est pas faite par thème. La question s'est posée de revenir à cette classification pour plus de visibilité, mais le Conseil n'y est pas favorable.

En octobre, le Conseil a visité les locaux de la Maison des associations en vue du réaménagement de son rez-de-chaussée. Il a été suggéré d'afficher le calendrier d'occupation des salles, pour permettre aux associations de mieux prévoir leurs activités. La représentante de l'administration municipale au Conseil, a présenté un nouvel outil informatique destiné à regrouper les informations sur les associations. Une rencontre a été programmée pour participer à son élaboration.

## **2. La question des locaux associatifs**

Parmi les grands thèmes ayant préoccupé le Conseil figure d'abord celui des locaux. En 2012, les associations ont vu l'offre de salles mises à leur disposition sérieusement réduite. Les salles Résistance ont été détruites pour construire une école, la salle Pauline Kergomard redeviendra un préau d'école à Voltaire II mais

une nouvelle salle est annoncée pour la remplacer en septembre 2013. Le Centre de loisirs et d'échanges culturels des Grands Pêcheurs a fermé pour rénovation. La salle Franklin est en cours de réhabilitation. Le Grand Hall Montreau fermera en mars 2013 pour d'importants travaux. Pour compenser ces fermetures, l'accès a été facilité dans les écoles et les salles de certains centres de loisirs. Deux nouvelles salles du quartier Bel-Air (Georges Mahé et Mathilde Schyns) ont été ajoutées au patrimoine géré par le SMRVA. Deux salles au complexe sportif Nouvelle France ont été rendues accessibles aux associations du quartier, et une nouvelle salle a été ouverte au centre Jean Lurçat.

S'agissant du Hall Montreau, à réhabiliter pour février 2014, une concertation a été organisée, associant deux membres du Conseil et des représentants du quartier. Ce jury a choisi quatre architectes sur vingt candidats. Avec une capacité d'accueil de 648 personnes, cette salle est occupée le week-end essentiellement par des fêtes ou événements associatifs. Le budget prévisionnel des travaux se monte à 2,5 millions d'euros.

La réhabilitation de la salle Franklin a aussi fait l'objet d'une concertation fructueuse à laquelle cinq associations utilisatrices et trois membres du Conseil ont été conviés. Deux réunions ont permis, en amont des travaux, de modifier utilement le projet et de l'adapter aux demandes des associations.

Pour pallier cet important déficit de locaux, la Ville devait recenser les locaux privés susceptibles d'être utilisés par les associations. Le Conseil n'a pas eu connaissance des suites de ces démarches, mais ce recensement est disponible auprès du SMRVA.

Concernant les aménagements de la Halle du marché de la Croix de Chavaux, dès février 2012, Madame Fréry, Maire adjointe chargée du développement économique et de l'emploi, s'était engagée à organiser une rencontre des membres du Conseil avec les équipes techniques de la Ville. Malheureusement, celle-ci ne s'est jamais tenue. L'élu délégué à la vie associative a fait savoir en décembre que cette réunion n'avait pas lieu d'être car aucun budget n'avait été alloué à l'aménagement de cette Halle. La question des conditions d'accueil des activités autres qu'alimentaires reste donc entière.

### **3. Avancée du processus de concertation**

Des axes de transformation ont été présentés par la Ville lors de l'Assemblée générale de 2012 concernant l'évolution de la Maison des associations et la création d'un nouveau Conseil de la vie associative. Le Conseil des associations existant n'est pas à l'origine de ces demandes d'évolution et aurait souhaité être interrogé en amont pour voter sur l'opportunité d'engager ces réformes. Des ateliers de réflexion étant déjà programmés par la municipalité, le vote a été abandonné. Pour réfléchir collectivement à ces mutations, une partie de la séance du Conseil de mars a été élargie à des associations s'étant portées volontaires lors de l'Assemblée générale. Il s'agissait de se questionner sur un conseil local de la vie associative (quel rôle, quelles missions, quelle représentation, quel mode d'élection ?) et sur l'évolution de la Maison des associations. La concertation a pris la forme de trois ateliers déclinés chacun en deux réunions, auxquels une cinquantaine d'associations ont participé en avril, mai et juin. L'enjeu était de définir les valeurs partagées par le mouvement associatif et la Ville et les principes de leur partenariat afin de les traduire dans une charte, mais aussi de préciser les missions et modalités de fonctionnement du futur Conseil de la vie associative et de réfléchir à l'animation de la Maison des associations. Des textes ont été progressivement élaborés et soumis au Conseil : un règlement intérieur du futur Conseil de la vie associative, un projet pour la Maison des associations et une charte de partenariat Ville-associations. Ces textes ont été validés en octobre puis présentés en novembre au Conseil municipal. Celui-ci a désigné cinq élus pour le représenter : Anne-Marie Heugas, Agnès Salvadori, Emmanuel Cuffini, Patrick Petitjean et Gaylord Le Chequer. La charte devra être signée par tous les membres du Conseil, associations comme élus.

Dès novembre, un travail a porté sur l'organisation de la présente Assemblée, les modalités de candidature au Conseil et de vote. Au nom du Conseil des associations qui met fin ici à son exercice, Michel Podgorsky souhaite à tous une bonne Assemblée générale.

### **III. Retour sur les objectifs des réformes et les conditions de leur réussite, discussion sur les attentes**

#### **1. Matériel mis à disposition des associations**

Le représentant de l'association Comme Vous Emoi souhaite savoir quel budget a été consacré au remplacement du matériel en 2012, et si ce montant sera reporté ou augmenté en 2013. Patrick Petitjean répond qu'en 2012, 200 000 euros ont été consacrés au renouvellement et à l'achat de matériel pour les événements de quartier, dont des barnums. Cela traduit le réel effort de la Ville pour entretenir le matériel, dans la mesure de ses budgets. Lors des pics de demandes, la Ville recourt à la location. Dominique Voynet ajoute que le choix politique a été de localiser l'essentiel de ce matériel dans les antennes, pour faciliter l'organisation des événements à l'échelle des quartiers et permettre aux acteurs locaux de trouver des solutions partagées, dans le dialogue direct avec les antennes.

#### **2. Locaux associatifs**

De nombreux participants s'inquiètent de la possibilité pour les associations d'accéder à des locaux de remplacement pendant les travaux qui sont en cours. Ainsi, comme le demande un représentant de l'Association des Comoriens de Montreuil, la Halle Marcel Dufriche pourrait-elle être utilisée durant les travaux du Grand Hall ? Le représentant de l'association APECEK enjoint quant à lui le prochain Conseil de la vie associative de s'atteler au dossier d'agrément de la Halle du Marché Croix de Chavaux pour recevoir des activités associatives, culturelles et sportives. Un représentant de l'antenne montreuilloise de l'Association UFC Que Choisir souligne combien il est important pour une association de garantir un créneau régulier d'accueil du public. Enfin, le représentant de l'Association des Comoriens de Montreuil suggère que le planning d'occupation des salles soit publié en ligne, pour faciliter la préparation des événements associatifs.

Patrick Petitjean explique que des salles de remplacement seront proposées au cas par cas aux associations utilisatrices du Hall du Parc Montreuil. Une convention a été passée avec l'association La Parole errante pour que les associations puissent accéder gratuitement à la salle François Debergue. Des accords ont aussi été conclus avec le propriétaire privé de la Halle Marcel Dufriche, qui consent à louer des locaux aux associations des prix préférentiels. Les intéressés doivent se rapprocher de lui au plus vite.

Dominique Voynet souligne que la Ville a le souci d'impulser une gestion plus collective des locaux. Trop souvent, des créneaux de réservation sont reconduits par habitude. Il importe que les associations échangent au niveau du territoire pour mieux partager les moyens. Dominique Voynet précise par ailleurs que la Halle Croix de Chavaux n'a jamais été agréée pour des activités autres que le marché. Il se trouve que les normes de sécurité ont évolué et que ce lieu a été jugé inapte à accueillir du public. La Maire se dit favorable à ce qu'une réflexion s'engage pour étudier quel équipement pourrait y apporter davantage de confort aux associations, comme des panneaux coupe-vent. Quoi qu'il en soit, ce ne sera jamais un lieu confortable pour accueillir un salon du livre en novembre.

#### **3. Communication et lisibilité de l'action des associations**

La représentante de l'Association France Congo multimédia sollicite la création d'une page Web recensant les associations les plus actives de la Ville, afin que les citoyens soient mieux informés de la richesse de la vie associative montreuilloise. Plus généralement, elle juge essentiel que les associations se connaissent mieux les unes les autres pour pouvoir envisager des actions partagées et mutualiser les moyens. Une plateforme pourrait y être dédiée sur le site de la Ville. Dans un même souci de diffusion de l'information, il est demandé que les comptes rendus de l'Assemblée générale et des réunions consacrées à la vie associative soient transmis à l'ensemble des associations. Pour sa part, le représentant de l'Amicale bretonne de Montreuil souligne qu'il est difficile pour les associations de communiquer par l'intermédiaire de *Tous Montreuil*, car les délais qui séparent la demande d'insertion d'une information et la parution dans le magazine sont très longs.

Patrick Petitjean rappelle que le site de la Ville comporte un annuaire des associations où celles-ci peuvent annoncer leurs activités. D'autres moyens, sur ce même site, leur permettent de faire part de leurs initiatives et événements. Ces outils restent toutefois insuffisants et parfois trop complexes. Ce sera un des thèmes de travail du futur Conseil de la vie associative. L'un des deux chargés de mission embauchés à l'été 2012 y est spécialement dédié.

La représentante de la Maison des Femmes suggère que la répartition des panneaux associatifs soit retravaillée dans la ville. En effet, les associations ayant des petits moyens sont pénalisées par rapport à celles qui peuvent financer de grandes affiches. Patrick Petitjean regrette lui aussi que les affichages dits « de libre expression des citoyens » soient colonisés par certains annonceurs qui se permettent de recouvrir les panneaux associatifs. Les panneaux d'affichage municipal peuvent être utilisés pour communiquer sur les événements associatifs s'ils sont prévus suffisamment à l'avance. En revanche, la Ville n'a pas les moyens d'installer et de gérer des panneaux associatifs protégés. Patrick Petitjean rappelle que les partis politiques de la Ville ne sont pas autorisés à poser leurs affiches sur les panneaux associatifs.

#### **4. Maisons de quartier**

La représentante de l'Association des amis de l'école, du quartier de La Noue, s'enquiert du suivi dont bénéficieront les maisons de quartier n'ayant ni permanent associatif ni permanent de la Ville pour en assurer la gestion. Le référent de la Maison de quartier La Noue se partageant entre deux secteurs, elle s'inquiète des conditions de travail des bénévoles et du personnel communal. Enfin, elle craint que les associations ne pouvant être incluses dans les grands projets de la Ville du fait d'un manque de bénévoles et de temps en subissent les conséquences sur leurs subventions. A ces inquiétudes, le représentant de l'association APECEK ajoute celle de la suppression annoncée de quatre postes dans les services de la Ville dédiés aux associations.

Coupant court à toute rumeur, Patrick Petitjean affirme qu'aucun poste n'a été supprimé au SMRVA. Bien au contraire, deux chargés de mission ont été embauchés en 2012. La réforme qui vient d'être initiée consiste à transférer quatre postes du SMRVA vers des antennes de quartier, en maintenant leurs fonctions « associatives », de manière à renforcer l'animation des maisons ou centres de quartier et le rôle des antennes. La situation du Centre Fratellini de La Noue, où un agent se partage entre deux antennes, est provisoire. La Ville regrette que certains centres ou maisons de quartiers n'aient pas de conseil de gestion actifs. La réorganisation en cours devrait permettre de redynamiser ces conseils de gestion.

Quant aux subventions destinées aux petites associations, la situation est inchangée. La subvention de fonctionnement, qui vise en particulier les petites associations, a même vu son plancher augmenter entre 2011 et 2012. S'y ajoutent des subventions sur projet et des subventions sur convention pour les associations plus importantes.

Dominique Voynet souligne que le statut des maisons de quartier est inégal : certaines sont des centres sociaux municipaux ou associatifs, d'autres sont des maisons de quartier orientées vers les activités associatives, d'autres encore sont utilisées par les seniors ou par les jeunes. L'objectif est de généraliser dans les quartiers l'expérience qui a été menée avec le Conseil de maison du Centre social Le Morillon, ou celle qui est en cours à Bel-Air. Le problème de La Noue tient à la grande dispersion et à l'insuffisance des locaux. Dans la période à venir, il sera indispensable d'engager un travail pour équiper davantage ce quartier.

#### **5. Soutien à l'engagement associatif de la jeunesse**

La représentante de l'Association France Congo multimédia souligne combien il est indispensable de favoriser la place de la jeunesse au sein de la vie associative. Les jeunes montreuillois qui souhaitent s'engager ont-ils accès à suffisamment d'informations sur les associations ? Il est également essentiel de soutenir les associations naissantes et de les aider à se développer.

Dominique Voynet rappelle que depuis des années, au Café La Pêche et au Service municipal de la Jeunesse, des agents ont pour mission d'aider au montage des projets juniors, souvent fragiles, qu'il faut consolider et accompagner. Ce travail se poursuit et se décline dans d'autres lieux comme les antennes jeunesse, les antennes de quartier et les centres sociaux. Peut-être n'est-il pas suffisamment visible. Le futur Forum de la Jeunesse montreuilloise pourrait aborder en priorité la question de l'encouragement de la vie associative des jeunes. Au-delà, la Maison des associations a le souci d'offrir une boîte à outils aux associations pour que les projets montent en qualité et en exigence démocratique, et pour qu'ils touchent davantage de monde. Ces outils doivent permettre de répondre aux besoins des associations les plus fragiles.

## **6. Mieux prendre en compte la question du handicap**

La représentante du Comité des fêtes Solidarité Carnot regrette que les manifestations telles que cette Assemblée soient difficilement accessibles aux personnes handicapées. Les horaires matinaux conviennent mal aux personnes se déplaçant en fauteuil. En outre, une boucle sonore ou une traduction en langue des signes serait bienvenue. Plus largement, la représentante de l'association Trisomie 21 Seine-Saint-Denis observe que les associations en charge des personnes en situation de handicap redoublent d'efforts et sollicitent largement les élus, mais obtiennent peu de réponses de la municipalité. Le partenariat avec la Ville est manifestement insuffisant sur ce sujet.

## **7. Développement de l'interassociatif**

Pour la Maison des Femmes, le nouveau Conseil de la vie associative devrait mener une réflexion sur la façon dont les associations peuvent coopérer et s'apporter une aide mutuelle. En effet, la complexité des dossiers de demandes de financement — notamment européens ou régionaux — allant croissant, les associations auront besoin de se mutualiser pour obtenir des subventions globales. Il faut éviter que cette complexité ne laisse les petites associations sur le bord du chemin.

Claude Reznik, adjoint en charge des populations migrantes et de la coopération internationale, signale que dans cet esprit interassociatif et transversal, le Service des relations internationales a organisé il y a quelques mois une réunion des associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité internationale, nombreuses à Montreuil, afin qu'elles se connaissent mieux et puissent envisager des projets communs. Ce type de réunion transversale serait utile dans d'autres domaines. Le futur Conseil de la vie associative aurait tout intérêt à se saisir de cette possibilité. Le RERS, souligne une de ses représentantes, constitue aussi un bel exemple des échanges interassociatifs.

Le représentant du Centre civique d'étude du fait religieux) estime que la transversalité doit également contribuer à désenclaver les activités qui portent sur un quartier et à les inscrire dans un ensemble plus vaste.

Patrick Petitjean confirme que l'un des éléments structurants de la réforme proposée est bien le souci de faciliter l'interassociatif, de multiplier les échanges entre associations et le montage de projets communs. C'est le rôle du Conseil de la vie associative, mais aussi de la Maison des associations dans son volet d'animation.

## **8. Réflexion sur l'avenir du mouvement associatif**

Il paraît essentiel à la représentante de la Maison des Femmes que le futur Conseil travaille sur la mission et le rôle particuliers des associations, et notamment sur leur positionnement au regard des activités lucratives. Dans un même esprit, Patrick Petitjean appelle le Conseil à réfléchir aux problèmes généraux que rencontrent les associations, en particulier l'évolution de leurs modes de financement. Quel est le rôle spécifique d'une municipalité de ce point de vue, par rapport aux autres instances susceptibles d'attribuer des subventions ? Il y a quelques semaines a été créée par la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, Valérie Fourneyron, un groupe de travail ayant pour mission de questionner la charte d'engagement réciproque entre les associations et l'Etat élaborée en 2001, en l'élargissant aux collectivités

locales. Il reviendra au Conseil de la vie associative d'articuler sa réflexion avec les avancées de ce groupe de travail.

### **9. Quel partenariat entre la Ville et les associations ?**

Un participant relate que les différentes associations dont il s'occupe (Union locale de la FCPE, Union locale des délégués départementaux de l'éducation nationale, Renc'Art au Méliès...) ont vu leurs relations avec la Ville se dégrader, au point de devenir parfois très difficiles. A quoi bon rédiger une belle définition du partenariat s'il n'est pas mis en œuvre dans la pratique ?

Alexandre Tuailon, Président du groupe des élus Renouveau socialiste de Montreuil, espère que le discours de la Ville selon lequel les associations doivent se « prendre en main » ne cache pas un désengagement progressif de la municipalité dans le soutien apporté à la vie associative. Beaucoup d'associations très actives mais dotées de faibles moyens ont besoin d'un accompagnement municipal pour des démarches pouvant être lourdes et constituer un obstacle à leur action. En outre, le transfert d'agents de la Maison des associations vers d'autres services de la Ville risque d'amputer le temps qu'ils consacraient jusqu'à présent aux associations.

### **10. L'orientation des associations auprès des services de la Ville**

Une participante souligne qu'il est difficile pour les jeunes associations de savoir vers quel service se tourner (culture, social...) pour trouver une réponse à leurs questions.

Patrick Petitjean explique que le SMRVA reste le point d'entrée unique pour les demandes de salles ou de matériel — sauf dans les cas particuliers où des associations très locales ont des relations avec leurs antennes de quartier. Par ailleurs, le SMRVA joue un rôle d'orientation vers les services concernés pour les associations dont la mission est transversale.

### **11. Simplifier les tâches administratives pour les associations**

Le représentant de l'association Les Amis du Fil regrette la multiplication des intermédiaires bureaucratiques avec lesquels doivent traiter les associations et l'ampleur de plus en plus forte que prennent les procédures administratives, qui éloignent les associations de leur vocation initiale. Le représentant d'une association sénégalaise, qui n'a jamais perçu de subvention de la municipalité depuis 1995 au motif que la moitié de son bureau n'habite pas à Montreuil, estime que la complexité des dossiers de subvention, notamment au regard des questions comptables, constitue un réel obstacle pour les associations.

Patrick Petitjean reconnaît qu'il faut simplifier les démarches administratives, surtout quand il faut multiplier les dossiers pour une demande de subvention. La Ville travaille actuellement à une harmonisation des demandes de subvention.

### **12. Soupçon de pression sur une association**

Le représentant de l'APECEK juge inadmissible que la Présidente de son association, dont l'engagement est reconnu, ait fait l'objet d'un chantage pour ne pas se porter candidate au Conseil de la vie associative. Dominique Voynet ne saurait tolérer de telles accusations. Chacun reconnaît l'enthousiasme et l'engagement de la Présidente de l'Apecek. Il est temps de mettre fin aux rumeurs et aux accusations gratuites qui sont un fléau pour la ville. La Présidente d'APECEK, qui vient de rejoindre la séance, tient à affirmer qu'à aucun moment une quelconque pression n'a été exercée sur elle quant à sa candidature au Conseil de la vie associative. L'APECEK est indépendante et n'accepterait rien de tel.

### **13. Modalités de l'élection du Conseil de la vie associative**

Les associations qui ne sont pas représentées ce jour pour cas de force majeure, et qui s'en sont excusées, peuvent-elles maintenir leur candidature au Conseil de la vie associative ? Les modalités prévoyaient en effet que toutes les associations candidates soient représentées lors de l'AG. Tandis que Patrick Petitjean estime qu'il n'est jamais bon de commencer la vie d'une instance, le CVA, par des mises à l'écart, et n'est donc pas favorable à ce que ces associations soient exclues, Gaylord Le Chequer, président du Rassemblement de la gauche citoyenne et conseiller municipal, ainsi que d'autres participants, estiment au contraire que les règles du jeu définies initialement doivent être respectées sans dérogation. Patrick Petitjean rappelle que le Conseil de la vie associative mettra en place et pilotera quoi qu'il en soit des commissions ouvertes à l'ensemble des associations.

Pour finir, l'ensemble des associations tiennent à remercier et à féliciter le SMRVA pour le soutien indéfectible qu'il leur apporte au quotidien.